

# **Patrice Beunard élu 9ème Adjoint au Maire d'Arcachon**

**Suite au décès survenu au mois d'août du 4ème Adjoint en charge des Finances de la Ville d'Arcachon, Jean-Paul Chansarel, vendredi le Conseil Municipal de la commune a élu un nouvel Adjoint. Patrice Beunard reprend le portefeuille des finances de son prédécesseur mais il occupera quant à lui la 9ème place au rang des Adjoints d'Yves Foulon.**

C'est un Conseil Municipal empreint d'émotion qui a eu lieu vendredi en mairie d'Arcachon. C'était en effet la première fois depuis le 9 août, date à laquelle est survenu le décès du 4ème Adjoint délégué aux Finances Jean-Paul Chansarel, que les élus de la ville se réunissaient en Conseil Municipal. Les huit premières délibérations inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée ont été consacrées à la succession de Jean-Paul Chansarel et à la prise de fonction en tant qu'Adjoint de Patrice Beunard. Ce dernier reprend, notamment, les fonctions de son prédécesseur au sein de la commission permanente « Finances, Délégations de Services Publics et Informatique » du Conseil Municipal ainsi qu'au sein des conseils d'administration de la régie du port d'Arcachon et de la régie d'Arcachon Expansion.

## **La création d'un nouvel Office de Commerce et de l'Artisanat**

Lors de ce Conseil Municipal de rentrée, les élus arcachonnais ont par ailleurs acté le principe de la création d'un nouvel Office de Commerce et de l'Artisanat : « *En vue de développer le commerce local et l'attractivité économique de notre territoire, la création d'un Office de Commerce et de l'Artisanat est envisagée prochainement* ». La gestion de ce nouvel Office de Commerce et de l'Artisanat sera confiée à Arcachon Expansion. La régie personnalisée à autonomie

financière de la Ville exploite déjà actuellement : le Palais des Congrès, l'Office de Tourisme, le service public local de la culture (notamment le Théâtre Olympia) et le service local de l'animation de la ville.

## **Taxe de séjour inchangée et gratuité des sanitaires publics**

Au chapitre des affaires économiques, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier, pour 2019 et par rapport à 2018, le montant de sa taxe de séjour qui reste ainsi inchangée quelle que soit la catégorie d'hébergement.

Concernant les dix sanitaires publics à entretien automatique qu'Arcachon compte sur son territoire, les élus de la Ville ont décidé de rendre leur fréquentation gratuite, comme ils s'y étaient précédemment engagés : « Dans un double souci d'assurer un meilleur service aux usagers en facilitant l'accès aux sanitaires et de permettre une plus grande fréquentation de ces derniers, mais également afin de respecter l'engagement de cette équipe municipale, la Ville souhaite instaurer la gratuité des sanitaires à compter du 1er octobre 2018 ».

## **Deux bourses pour passer le permis de conduire et le BAFA**

La Ville d'Arcachon verse déjà depuis quelques années une bourse de 1 000 euros aux élèves de terminale de la commune qui décrochent leur baccalauréat avec mention très bien et au-delà. Elle versera désormais aussi, dans le cadre du dispositif « Bien Grandir » une bourse pour les jeunes arcachonnais désireux de passer leur permis de conduire ainsi que ceux qui souhaitent passer leur BAFA (brevet d'animateur). Le montant de cette bourse s'élèvera à 500 euros

